

L'assurance habitation est une obligation

L'assurance habitation est obligatoire et vous devez communiquer la nouvelle attestation chaque année à Alcéane.

Une démarche indispensable dans votre intérêt :

un sinistre peut se déclarer dans votre logement et causer des dégâts chez vous, chez vos voisins ou à l'immeuble. Votre responsabilité peut être engagée. En l'absence d'assurance, vous devrez indemniser vous-même vos voisins ou le bailleur pour des sommes pouvant être très importantes !

Il est conseillé de souscrire une assurance habitation comprenant la responsabilité civile pour les dommages causés accidentellement à un tiers.

Déposez votre nouvelle
attestation en ligne
En savoir plus sur **Alceane.fr**



Qui contacter ?

Contactez le service assurances
d'Alcéane par mail à :

assu@alceane.fr

ou par téléphone au :

02 32 850 850



Alcéane

444 avenue du Bois au Coq
CS 77006
76080 Le Havre cedex
Tél. 02 32 850 850
Alceane.fr

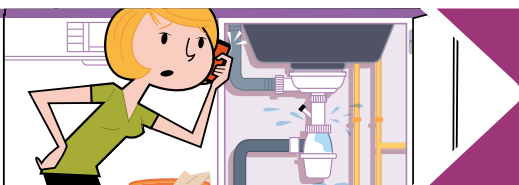


Nos conseils
et vos démarches

Un sinistre
dans mon logement



Alcéane



En cas de sinistre, que dois-je faire ?

1^{er} réflexe

Je trouve d'où vient la fuite
pour couper l'eau !

L'origine de la fuite est dans mon logement :

- Je ferme l'arrivée d'eau au compteur.
- Je mets un récipient pour recueillir l'eau.
- J'éponge.
- Je n'utilise plus l'appareil à l'origine de l'écoulement.
- Je déplace les biens qui risquent de s'abîmer.

L'origine de la fuite est chez mon voisin :

Je vais le voir et je lui propose les mêmes précautions
que pour mon logement (ci-dessus).

L'origine de la fuite se situe dans les parties communes ou un logement vacant, suite à une infiltration par une terrasse ou par la façade ou bien d'origine inconnue :

- Je préviens immédiatement Alcéane
au 02 32 850 850.

2^{ème} réflexe

J'appelle mon prestataire CED*
pour réparer l'origine de la fuite

Si j'habite dans le secteur
vert, mon prestataire CED*
est **UNICIA**.

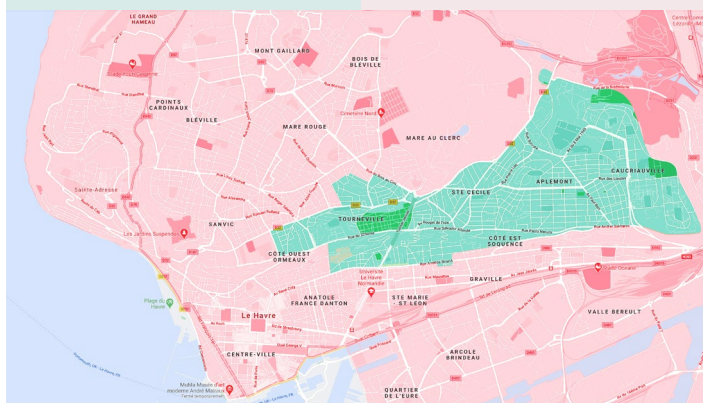
Je contacte UNICIA au

0 801 907 972 Service & appel
gratuits

Si j'habite dans le secteur
rose, mon prestataire CED*
est **LOGISTA**.

Je contacte LOGISTA au

0 800 120 320 Service & appel
gratuits



Appelez LOGISTA si vous habitez :

+ Harfleur
+ Gonfreville l'Orcher
+ Sandouville
+ Gainneville
+ Montivilliers
+ Epouville
+ Fontenay
+ Angerville l'Orcher
+ Criquetot l'Esneval
+ Yport

+ Etretat
+ Saint Jouin de Bruneval
+ Octeville sur Mer
+ Fontaine la Mallet
+ Sainte-Adresse
+ Deauville
+ Honfleur

*contrat entretien dépannage

3^{ème} réflexe

Je préviens mon assurance

Mon assurance va gérer le sinistre :

- Elle va m'indiquer avec qui je dois remplir le constat.
- Elle va envoyer un expert, si nécessaire, pour évaluer les dégâts et définir qui engagera les travaux.
- Elle va m'indemniser quel que soit le responsable, à condition que la cause du sinistre soit garantie par mon contrat.

Avec l'indemnisation perçue par l'assurance, vous devez réaliser les travaux indiqués par l'expert. Attention, les réparations mal ou non réalisées peuvent être facturées lors de votre départ du logement. Des travaux complémentaires peuvent être faits par Alcéane à la demande de l'expert.

Le service assurances d'Alcéane vous accompagne lors de :

- La rédaction du constat.
- La présence aux expertises organisées par mon assurance.
- La réalisation des travaux de réparation des dommages suivant les demandes de l'expert.

Lorsque survient un sinistre, je préviens
immédiatement :

- **Alcéane** par mail à assu@alceane.fr
- **Mon assurance** qui m'informera des démarches à réaliser en fonction du type de sinistre.



**VOL, INCENDIE,
TEMPÊTE, CHOC
DE VÉHICULE
SUR UNE RÉSIDENCE
D'ALCÉANE :**